

Us et Coutumes Ouesteriennes

Traité à l'usage des jeunes diplomates Part IV

Par Hyllos Drekzyc

Précepteur pour la Famille Rogare

De toutes époques, nombre de familles des Cités Libres se sont alliées aux Maisons des Sept Couronnes, parfois avec succès mais très souvent, ces alliances ont tourné court. Seule la dynastie des Rogare a réussi là où beaucoup ont échoué : fournir une épouse au Trône de Fer. Ce succès s'explique, en partie, par l'assimilation des traditions ouesteriennes, élément indispensable pour interagir sereinement. Il est donc de mon devoir de coucher sur le vélin les traditions et les usages les plus centraux de cette société riche, afin que la dynastie que je sers puisse avoir des jeunes personnes appréciées par nos voisins d'outre-mer.

Domaine et Vassalité

*Sans rentrer dans une description aussi précise que certains ouvrages – je vous recommande par ailleurs l'excellent *Vivre dans les Sept Couronne* de Fernerç Gyzralos, qui traite avec précision du sujet- il me semble bon, cependant, de rappeler qu'en Westeros, il n'existe que peu de lois communes à toutes les seigneuries exceptées les lois royales. Donc chaque Seigneur est le maître quasi-absolu en son Domaine. Aussi, il devient évident que nul, même son suzerain, ne peut contester ses décisions sans être en faute, bien qu'il puisse lui faire payer les conséquences ultérieurement si ce dernier agit contre lui.*

Rite de l'Hospitalité

C'est sûrement le plus ancien de tous les rites des Sept Couronnes et sûrement le plus sacré. Son existence est attestée depuis plusieurs siècles avant l'arrivée des Targaryen en Westeros et nombre d'érudits supputent qu'il est même antérieur aux Andals.

Ce rite a pour but de protéger tant celui qui donne l'hospitalité que celui qui la reçoit. L'hôte peut ainsi accueillir en son Domaine et protéger n'importe quel invité, quel qu'il soit.

Le Rite se déroule de la manière suivante : tous les convives d'un Seigneur se réunissent dans un endroit public, généralement la Grand-Salle d'un Domaine. Les invités viennent se présenter à tour de rôle à l'Hôte et se disposent de part et d'autre de ce dernier jusqu'à former un demi-cercle. Ensuite, si l'Hôte consent à accorder sa protection, un serviteur viendra porter du pain et du sel que chaque convive doit manger en signe d'acceptation mutuelle. Si l'Hôte n'accepte pas un ou plusieurs invités alors, il les fera sortir du demi-cercle. De plus, tant que le sel et pain ne sont pas distribués de bon cœur, les invités ne sont pas protégés par les Lois de l'Hospitalité.

La protection du Rite de l'Hospitalité permet à un individu de séjourner dans le Domaine qui l'accueille sans crainte pour sa sécurité, nul résident du Domaine ne pourra nuire à celui qui bénéficie de cette protection sans se rendre coupable de crime aux yeux de l'hôte. Si le bénéficiaire d'un tel Rite possède des ennemis susceptibles de lui nuire jusqu'à chez son hôte, alors ce dernier se doit de le protéger et, le cas échéant, lui permettre de fuir du Domaine en toute sécurité.

En contrepartie, les bénéficiaires d'une telle protection doivent se plier à toutes les coutumes locales et les règles d'usage selon l'adage « son toit, sa loi ». Il est par exemple très mal vu de menacer un autre invité en vue de tous et de l'hôte. Évidemment, si l'hôte venait à être en danger, il est du devoir des bénéficiaires de l'Hospitalité de lui porter immédiatement assistance.

*Contrevenir à cette tradition est rarissime dans les Sept Couronnes et ceux qui osèrent franchir le pas furent traités comme les pires des criminels et maudits par les dieux, ne trouvant nul refuge, comme l'illustre fort bien le conte du *Rat-Cog*.*

Prendre à son service et rendre hommage

Souvent, les seuls membres de la Maison ne suffisent pas pour son bon fonctionnement, il est donc normal que de nombreux Seigneurs et Dames cherchent hors de leurs rangs les compétences et les talents manquants. La plupart des Maisons vont quérir ces personnes chez leurs voisins ou alliés afin d'être sûres d'intégrer des gens de confiance dans le fonctionnement de leur Domaine. Mais il arrive que certaines Maisons, plus ambitieuses

ou excentriques aillent chercher bien plus loin des gens spécifiques, comme dans une autre Couronne voir même en Essos.

Dans tous les cas, le principe reste sensiblement le même, et ce, quel que soit le statut ou l'origine de la personne employée par la Maison.

Le Seigneur garantit un certain nombre d'avantages en nature comme le fait de subvenir aux besoins de celui qu'il va accueillir dans sa Maison, de lui octroyer les biens nécessaires à l'exécution de sa fonction, de le protéger comme l'une de ses gens, de l'entretenir en fonction de statut et parfois, le versement de gages sous forme numismatique.

En contrepartie, le protégé fait désormais partie à part entière de la Maison et reconnaît le Seigneur comme étant son maître, il mettra son bras et son être au service de la Maison qui l'accueille, lui doit fidélité et loyauté et, enfin il rendra hommage à sa Maison et sa famille.

Au vu de la difficulté pour une personne de subsister seule, quel que soit son statut, se mettre au service d'un Lord, d'une Lady, d'un Chevalier ou d'une Maison est une solution courante et souvent très satisfaisante. Il est fréquent que les avantages, les droits, et les devoirs de chacun des partis soient négociés. Il n'y a aucune règle, en revanche, sur la durée d'un tel lien, cela peut être un engagement de quelques mois ou années, à vie ou même qui se perpétuera aux générations futures -au bout de trois générations, les jurés deviennent des membres du Domaine à part entière- il doit juste être précisé avant l'échange des vœux.

Même s'il n'y a pas de cérémonie commune connue, il est de coutume qu'une courte cérémonie soit faite devant témoin pour conclure l'échange entre un protecteur et son protégé, plus ou moins élaborée en fonction du statut et de la fonction traitée. Ce rite est, finalement, un serment de vassalité entre un seigneur et celui qui ne l'est pas. Depuis peu, il est de coutume de finaliser cet engagement mutuel par écrit, de le faire signer par un témoin et de consigner le tout à la Maison des deux partis.

Cérémonie d'adoubement

Le titre de Chevalier est généralement la continuité du service d'écuyer, mais tout homme d'armes ayant prouvé sa valeur au combat peut être fait chevalier -adoubé- par un autre Chevalier. Seul un chevalier peut adouber un homme. Même le plus grand des Seigneur-Liges ne peut adouber un homme s'il n'est pas lui-même Chevalier. La seule exception à cette règle concerne le Roi qui peut adouber un homme chevalier sans l'être lui-

même. La réputation d'un nouveau chevalier dépend en partie du prestige de celui qui l'adoube : être adoube par un preux est ainsi bien préférable à l'être par un traître ou un pleutre.

Le futur chevalier est d'abord oint des sept huiles -sans doute par un septon, ce qui marque la part religieuse de la cérémonie- puis après s'être rendu pieds nus dans un lieu saint, vêtu soit d'une simple robe blanche, soit d'une armure, il se met à genoux et le chevalier qui l'adoube lui frappe l'épaule du plat de son épée, invoquant successivement chacun des Sept :

Moi, Ser..... -nom et titres du Chevalier-

Au nom du Guerrier, je te charge d'être brave.

Au nom du Père, je te charge d'être juste.

Au nom de la Mère, je te charge de défendre le faible et l'innocent.

Au nom de la Jouvencelle, je te charge de protéger toute femme.

Au nom du Ferrant je te charge d'être appliqué dans tes devoirs, et fidèle.

Au nom de l'Aieule, je te charge de conseiller ton seigneur et ton roi de manière avisée

Et je te charge d'expédier, l'impur, le félon et le traître à l'Etranger.

(Nom de l'écuyer et éventuel titres), jures-tu sous le regard des dieux et des hommes de défendre ceux qui ne peuvent se défendre eux-mêmes,

De protéger toutes les femmes et tous les enfants, d'obéir à tes capitaines,

A ton seigneur lige et à ton Roi, de te battre courageusement si besoin, et d'accomplir toutes les autres tâches qui t'incomberont, si dures ou humbles ou périlleuses qu'elles puissent être
?

Après que le postulant ait prononcé ses vœux, son interlocuteur lui déclare :

Relevez-vous, ser.....

Justice et droits

La notion de justice dans les Sept Couronnes est assez différente de celle de nos belles cités. En effet, celle-ci dépend grandement de la classe sociale à laquelle appartient le justiciable. La justice dans le royaume des Sept Couronnes semble relever de ce qu'on nomme couramment le « droit coutumier » c'est à dire qu'elle repose essentiellement sur des coutumes et la jurisprudence. Cependant, l'existence d'un titre de **Maître des Lois** au sein du **Conseil Restreint** du roi témoigne qu'il existe aussi un droit écrit. Celui-ci existe au moins dans les décrets royaux, comme les lois de **Maegor I Targaryen** qui interdirent la Foi Militante.

De manière générale la justice est rendue par les seigneurs, qui ont le droit de potence et de cul-de-basse-fosse sur leurs domaines. Les chevaliers fieffés n'ont pas le droit de punir sans l'autorisation de leur suzerain. C'est le suzerain qui se trouve directement au-dessus dans la pyramide de vassalité qui préside en règle générale à la justice, mais il peut confier cette mission à un tiers.

Au final, toute justice dépend directement ou indirectement du roi et est rendue en son nom. Ce dernier, ou sa Main en cas d'empêchement, rend par ailleurs justice depuis le Trône de Fer lors d'audiences publiques. Il rend justice pour le peuple des terres de la Couronne et règle les différends entre les Maisons relevant directement de la Couronne, ou les affaires jugées trop importantes pour relever des autres seigneurs. Avant la **Conquête d'Aegon I Targaryen**, la religion des Sept jouissait de prérogatives importantes en matière de justice. Elle était en mesure de mener des procès, notamment contre les membres de son clergé. Les pouvoirs juridictionnels de la Foi disparurent sous le règne de **Jaehaerys I Targaryen**, qui les obligea à se soumettre au droit commun.

Même si les formes que peut prendre la justice vont dépendre de chaque noble, une personne accusée peut espérer une forme de procès plus ou moins expéditif en fonction de sa condition. Pour les gens du peuple les différends se règlent assez rapidement, alors qu'un procès impliquant des personnes de haute naissance va prendre une forme plus classique. Ainsi, un noble peut avoir l'espoir de pouvoir produire des témoins et de procéder à des contre-interrogatoires. La décision finale n'appartient qu'au juge, qui peut éventuellement être appuyé par des assesseurs pour les cas les plus délicats.

Quoiqu'il en soit, le condamné peut toujours faire appel à une ordalie sous forme d'un duel judiciaire en s'en remettant au jugement des dieux. Bien entendu, ce droit n'est généralement invoqué que pour les peines les plus graves car il n'est pas sans risque, la défaite étant généralement synonyme de mort. De plus, pour les gens du peuple, un duel judiciaire est d'autant plus dangereux qu'ils auront du mal à trouver un Champion et qu'ils n'ont pas a priori les compétences martiales requises.

Lorsqu'elle est prononcée, la peine de mort prend en général la forme de la pendaison (plus infamante) ou de la décapitation. Toutes les Maisons n'entretiennent pas nécessairement un bourreau à plein temps ; quand le besoin s'en fait sentir, un garde habile au maniement de la hache peut être désigné à cet effet. Une possibilité pour échapper à sa peine est de « prendre le noir » pour rejoindre la Garde de Nuit. En théorie, tout condamné peut bénéficier de cette forme particulière de condamnation et se voir ainsi lavé de ses anciens crimes ou délits.

Enfin, le Jugement des Sept est une forme particulière, antique et rare de duel judiciaire, liée à la religion des Sept et aux traditions andales, qui se déroule à sept contre sept. Le Jugement des Sept est semblable au duel judiciaire classique. Si le ou les accusés sont tués, on estime que les dieux l'ont jugé coupable et le combat s'arrête. Si le ou les accusateurs meurent, on estime que l'accusé est innocent et le combat s'arrête. Le combat se termine également si les accusateurs retirent leur accusation ou si les accusés admettent leur culpabilité

La mort ou la capitulation d'un des Champions n'arrête pas le combat. En revanche, si les sept champions de l'une ou l'autre partie meurent ou capitulent, cette partie est déclarée perdante.

Voici quelques exemples de crime et de punitions pour estimer à quoi s'attendre

- ❖ La trahison à la Couronne est sanctionnée par la mort, ou par l'exil et la déchéance des biens et droits féodaux
- ❖ Le trafic d'esclaves est sanctionné par la mort
- ❖ Le viol est sanctionné par la castration
- ❖ Le vol, la contrebande ou encore le braconnage sont généralement sanctionnés par la perte de doigts, d'un membre, ou parfois de la vie selon la gravité

- ❖ *La désertion de la Garde de Nuit est sanctionnée par la décapitation, les têtes étant renvoyées au Mur ;*
- ❖ *Le pillage et les autres exactions de brigandage sont sanctionnés par la pendaison*
- ❖ *Des peines sous forme d'amende et de flagellation publique sont aussi évoquées pour différents délits, l'emprisonnement n'étant qu'utilisé pour isoler les justiciables dans l'attente de leur procès.*

De la voie des armes

Les Tournois

Le tournoi est une fête donnée par un Seigneur. Il consiste en un ensemble de jeux guerriers permettant d'exalter les vertus chevaleresques. Selon leur importance et le rang de la maison organisatrice, les tournois peuvent rassembler de nombreux participants, nobles et chevaliers, venus des Sept Couronnes. Outre les jeux, ce sont des fêtes populaires qui attirent les populations environnantes, les marchands et les bateleurs. Les tournois sont de véritables marques de prestige car vitrines de la richesse du seigneur qui les organise. Ils donnent l'occasion aux chevaliers, voire aux écuyers, de se distinguer, et même d'obtenir la main d'une dame. C'est aussi le lieu où les chevaliers peuvent jauger leurs qualités respectives et où se tissent des liens autres que les mariages arrangés lors des fêtes qui sont organisées pour la noblesse.

*Un tournoi est donné par un Seigneur, mais est géré par un Maître des Tournois, véritable expert en la matière qui se charge de sélectionner les participants ainsi que la ou les épreuves. Il se charge également d'appareiller, d'annoncer et d'arbitrer chacun des combats le composant. Traditionnellement, il existe plusieurs épreuves lors d'un seul et même tournoi, mais il arrive que des Seigneurs avarés n'organisent qu'une épreuve. Il existe de nombreuses règles différentes pour les tournois. Certains voient des champions se battre pour défense symbolique d'une dame. L'une d'entre elle est généralement une dame de la maisonnée du seigneur qui organise le tournoi qui porte alors le titre de **Reine d'Amour et de Beauté**. Ce titre peut alors être remis en cause à l'issue des joutes. D'autres joutes voient simplement l'affrontement des compétiteurs qui sont éliminés au fur et à mesure de la compétition.*

La **Joute** est la reine des épreuves de tournoi, elle consiste en des duels montés opposant deux participants qui doivent se désarçonner à l'aide d'une lance longue et mouchetée, conçue pour se briser à l'impact. Il est de bon ton de briser plusieurs lances contre un adversaire. Il existe de nombreuses règles différentes pour les joutes. Certaines voient des champions être défiés par les autres compétiteurs pour la défense symbolique d'une dame. Celle-ci est généralement une dame de la maisonnée du seigneur qui organise le tournoi qui porte alors le titre de reine d'amour et de beauté. Ce titre peut alors être remis en cause à l'issue des joutes. D'autres joutes voient simplement l'affrontement des compétiteurs qui sont éliminés au fur et à mesure de la compétition.

Le **Duel** est une rencontre entre deux combattants de pied, un duel est généralement « à la guerre » - bien qu'il puisse être « à la touche » - c'est-à-dire jusqu'à abandon ou mise hors de combat de l'un des deux duellistes. C'est une épreuve très courue car elle met en avant les véritables talents martiaux des participants et le panel de compétiteur est plus important que la Joute, réservée à la Noblesse et à la Chevalerie. Au vu de sa nature, certains différends entre deux partis peuvent être tranchés par ce type de duel, avec l'accord du Seigneur des lieux.

Les **Mêlées** sont des affrontements qui simulent des batailles mais qui se déroulent avec des armes mouchetées. Rassemblant plusieurs dizaines de participants, elles peuvent voir l'affrontement de deux ou plusieurs équipes, ou une forme plus confuse dans laquelle seul le dernier compétiteur debout remporte l'épreuve. Elles peuvent être des épreuves à part entière ou bien être des épreuves qualificatives pour le reste du tournoi.

Les Champions

En tournoi ou en justice, il est toujours possible de se faire représenter par un Champion. Il s'agit généralement d'un individu ayant de solides compétences martiales ou, à défaut, supérieures à celui qui est représenté. Un Champion peut être issu de la même maison que le représenté, un ami de longue date voire même un mercenaire etc... il n'y a pas de règles fixes concernant son origine ni même sur la durée : on peut très bien être le champion d'un tiers pour un unique combat ou jusqu'à son dernier souffle.

Celui qui est représenté par un Champion doit assumer toutes les conséquences en cas de victoire comme de défaite, de la même manière que si il avait réellement participé au

combat. C'est pourquoi, même si l'usage de Champion est parfaitement entré dans les mœurs, nombre de traditionnalistes y voient un signe de lâcheté face aux « vrais » chevaliers ou hommes d'épée se défendant eux-mêmes. Aussi, au vu du risque pris, les conditions et les contreparties sont généralement bien négociées par les futurs champions. De même que seuls comptent les partis impliqués, l'existence de Champions de sexe féminin n'est techniquement pas un problème, au grand dam des traditionnalistes.

La Tradition des Chevaliers Mystères

Lors de plusieurs tournois, on voit se produire des chevaliers refusant de révéler leur véritable identité, et arborant un écu de couleur unie, ou portant des armes de fantaisie. La principale motivation de ces chevaliers est de pouvoir concourir malgré un handicap social (notamment un âge trop jeune, un statut trop élevé, un statut de hors-la-loi, etc.), mais aussi parfois de gagner l'attention et les faveurs du public.

Ce fut le cas, par exemple, du célèbre Lord Commandant de la Garde Royale, **Aegon le Chevalier-Dragon**, qui concourut sous le titre du **Chevalier des Pleurs**, pour défendre l'honneur de sa sœur, la Reine Naerys face au camouflet que comptait lui infliger le Roi Aegon le quatrième en nommant l'une de ses maîtresses Reine d'Amour et de Beauté.

Union et le Mariage

l'Amour, la Séduction et les relations charnelles

L'Amour et la Séduction occupent des places centrales dans la société des Sept Couronnes, fondamentales, dirai-je.

Depuis la plus tendre enfance, les filles sont bercées d'histoires d'amour, de la simple paysanne jusqu'à la jeune princesse de sang et elles seront ensuite éduquées dans le but de trouver un époux aimant. La réalité du mariage, tel qu'il est pratiqué chez les Ouesteriens, où l'amour n'est qu'une chose optionnelle, laisse généralement un grand vide concernant son aspect affectif voire même charnel, pour peu que les époux ne s'apprécient pas. Aussi, il n'est pas rare que les femmes des Sept Couronnes, mariées ou non, cherchent à combler ce manque de sensualité et d'attachement par tous les moyens, souvent extra-

conjugaux. Cependant, dans cette société où la passion rentre souvent en conflit avec les intérêts de la Maison qu'elles servent, elles doivent apprendre rapidement à maîtriser leurs désirs pour les faire coïncider avec des buts plus politiques sous peine d'être victimes de leurs passions, et commettre un jour une erreur fatale.

De surcroît, la séduction est une arme qui a été mise en lumière très tôt dans la vie d'une femme des Sept Couronnes, il est donc naturel pour elle de s'en servir. Là encore, nous pouvons observer une importante hypocrisie de la part l'éducation ouestérienne : elle pousse les femmes à s'en servir dès leur plus jeune âge, mais la séduction est condamnable sitôt qu'elle est utilisée à des fins personnelles. Elle demeure, en réalité, une arme à mettre au service de son Seigneur ou de sa Maison. Bien qu'en ces temps, les Sept Couronnes connaissent une période de plus grande liberté sexuelle, pour les deux sexes, il devient de plus en plus secrètement accepté qu'une femme ait des histoires platoniques ou non hors mariage. Si ces histoires venaient à être rendues publiques, il faudrait qu'elle en assume les conséquences, souvent peu réjouissantes.

Du côté des jeunes garçons, ceux-ci ont plus connu les romans de chevaleries où l'amour est une forme de conquête par l'exemplarité et les prouesses. Très vite, les images idéalisées se heurtent à la dure réalité, notamment en observant le comportement de certains chevaliers. Assez vite, surtout dans les cercles de la noblesse, la femme devient une conquête, un moyen d'afficher son prestige, sa virilité et son aisance. Le mariage devient une nécessité sociale pour eux afin de produire des héritiers forts qui porteront leur nom, leur héritage et, idéalement hisseront leur Maison plus haut dans l'échelle sociale. Certains nobles n'hésitent pas, à la manière de leur roi, à entretenir des maîtresses de haute naissance ou des courtisanes au train de vie indécent.

Dans ce cadre, il devient évident que les relations charnelles deviennent un enjeu social très important en plus d'être un ciment social fiable. Les relations sexuelles hors mariage ou non, à but non reproductif, sont considérées comme une marque de luxe voire même d'aliénation, surtout par les traditionnalistes. Là encore, une certaine hypocrisie entoure le sujet car la vie sexuelle des ouestériens, homme ou femme, noble ou vilain, commence très tôt. A l'exception des plus chevaleresques ou des plus dévotes, nombre de jeunes personnes arrivent à leur mariage avec une certaine expérience dans le domaine, et nombre d'hommes et de femmes mariés ont des amants. Tous ces éléments créent un problème de taille pour les jouvencelles car il est traditionnellement admis qu'elles doivent rester vierges pour leur première nuit de noces. Si ce n'est plus le cas et que la jouvencelle est d'un statut important, il peut y avoir une compensation versée à la famille du marié en plus de l'assurance de n'avoir créé aucun bâtard.

La Bougrerie

L'homosexualité, qu'elle soit masculine ou féminine, est vue comme une perversion dans les Sept Couronnes voire comme une maladie de l'esprit, au même titre que la démence. Cependant, comme pour les rapports sexuels hors mariages, la bougrerie connaît une certaine tolérance officieuse dans les Sept Couronnes.

Bien qu'elle soit très fortement décriée et détestée par le clergé des Sept comme les traditionnalistes, l'homosexualité est souvent préférée par certains nobles pragmatiques concernant les relations extra-conjugales des membres de leurs Maisons : il est impossible ainsi d'avoir un bâtard.

Evidemment, le fait de s'afficher en tant qu'homosexuel ou d'être accusé, témoins à l'appui, de bougrerie, reste à un délit moral voir un crime, en fonction des us locaux. Il est évident qu'une fois encore, l'hypocrisie ouestérienne est présente : un individu de noble naissance peut être un homosexuel connu de tous, tant qu'il n'y a pas de fait concret, il ne craint rien à part de déplaisantes rumeurs. Un gueux accusé de bougrerie a, quant à lui, beaucoup plus de soucis à se faire...

Le Mariage

Les unions au sein de la noblesse sont généralement politiques, formalisant les alliances entre plusieurs maisons dans le schéma complexe de suzeraineté et de vassalité de la société féodale des Sept Couronnes. Ces mariages arrangés donnent lieu, la plupart du temps, à de longues tractations, les deux futurs épousés ne l'étant pas forcément contre leur gré, et étant présentés de manière arrangée l'un à l'autre auparavant. Tout mariage (ou peut-être uniquement ceux ayant des conséquences sur l'héritage de fiefs) doit recueillir l'assentiment du lord concerné, matérialisé par la passation d'un pacte de mariage (cette compétence ne peut être déléguée à un gouverneur). Il arrive cependant que certains mariages soient liés aux sentiments qu'éprouvent les deux futurs époux l'un pour l'autre, notamment dans le cas d'enfants puînés se trouvant loin en ligne de succession. Les mariages peuvent aussi se dérouler entre des personnes de conditions sociales assez différentes, notamment dans le cas d'une épouse issue de la bourgeoisie avec un fils d'une maison noble appauvrie, la dot de l'épousée pouvant justifier une telle alliance qui reste toutefois mal vue au sein de la noblesse plus traditionaliste.

La forme la plus aboutie des mariages est celle qui unit le roi des Sept Couronnes à sa reine. Si les unions dans la noblesse ou les gens du commun n'ont pas le faste ni la complexité des rituels des mariages royaux, ils semblent toutefois suivre la même structure.

La cérémonie religieuse semble prendre place à midi, dans un septuaire. La future épouse, vêtue d'un manteau ou à défaut, d'un tissu, aux couleurs de sa maison, est amenée devant l'autel par son père (en cas d'absence de ce dernier, son suzerain ou un proche parent le supplée). Le mariage est concrétisé par l'échange des consentements entre époux :

« Par ce baiser, je vous engage mon amour et vous prends pour mon seigneur époux. » déclare l'épousée, et son fiancé lui répond « Par ce baiser, je vous engage mon amour et vous prends pour ma dame épouse. ».

Le Septon prononce la formule :

« En ces lieux, au regard des dieux et des hommes, je déclare solennellement que X et Y sont mari et femme, une seule chair, un seul cœur, une seule âme, à présent et pour jamais, et maudit soit qui se mettrait entre eux. ».

Les époux s'embrassent, et l'époux pare les épaules de sa promise d'un manteau aux couleurs de sa propre maison, symbolisant ainsi son acceptation dans sa nouvelle famille et le fait qu'il remplacera désormais le père de l'épousée. La fin de la cérémonie est marquée par des vœux de félicité exprimés tour à tour par les personnes ayant assisté à la cérémonie.

La cérémonie religieuse est suivie d'un banquet auquel sont conviés les proches des deux époux, voire même la noblesse locale dans le cas des mariages entre nobles. Ce repas est l'occasion de réjouissances et de libations lors desquelles les participants renouvellent leurs vœux de bonheur aux époux.